

Décision

Générale

colonial

Décision n° 881 accordant une gratification de 1.500 francs, à titre exceptionnel, a M. Rahime Amine, comptable contractuel

n° 881

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté n° 1292 du 6 novembre 1946 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires, notamment en son article 6

Vu l'avis favorable du chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une gratification de mille cinq cents francs (1.500) est accordée à titre exceptionnel à M. Rahime Amine, comptable contractuel au service des finances, pour travaux effectués en dehors des heures normales de service. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.H. SIRIEX.